

DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION PARIS

CSA DU 13 JUIN 2023

Ce mardi 13 juin, les personnels sont appelé·es à se mobiliser pour soutenir les AESH. Depuis des années, SUD éducation n'a cessé de dénoncer les salaires de misère, impactés par des temps incomplets imposés, l'absence de reconnaissance professionnelle, incarnée par le refus d'accorder un statut de la Fonction publique, le manque de formation. Seul un statut de la fonction publique, par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e, pourra sortir les AESH de la précarité structurelle qui leur est imposée.

Les annonces tous azimuts du gouvernement et du ministère concernant l'école inclusive et l'avenir du métier d'AESH sont inquiétantes. Tantôt il est dit que les AESH ne servent à rien, tantôt qu'il faut les faire travailler encore davantage en élargissant les missions, etc. Le message est clair : les plus exploité·es des personnels de l'éducation -AESH et AED- sont corvéables à merci. Le ministère considère les AESH comme une variable d'ajustement de sa politique en matière d'école inclusive, qui ne repose que sur des impératifs économiques, bien éloignés d'une réflexion sur les moyens dont l'École a besoin pour s'adapter à l'accueil inconditionnel de tou·tes les élèves.

S'agissant des AED, nous tenons à appeler à la vigilance concernant les renouvellements de contrats : équipe entière non-renouvelée, annonce faite entre deux portes, reproche d'avoir « trop fait grève »... L'absence de règles claires concernant les non-renouvellements et de droit au renouvellement automatique du contrat semble laisser les mains totalement libres aux chef·fes d'établissement. SUD éducation Paris se tiendra aux côtés de tou·tes les collègues AED concerné·es.

Au niveau des mesures nationales, le ministre a changé mais la méthode est toujours la même : les informations nous concernant sont d'abord communiquées aux médias et nous avons de plus en plus de mal d'avoir des informations tangibles, sur le pacte comme sur le lycée professionnel. Cette semaine encore, une injonction faite aux principaux de collège d'organiser une heure de sensibilisation pour tous leurs élèves, dès cette semaine, rend notre travail absurde. Ces effets d'annonce n'ont aucun sens, et seul un travail de fond mené avec les personnels peut porter ses fruits.

Nous ne rappellerons pas ce qui nous oppose au Pacte mais nous ne pouvons que constater que le gouvernement profite de l'inflation, du gel du point d'indice et de la baisse générale de notre niveau de vie pour nous imposer de travailler plus longtemps. Nous dénonçons également la mise en place de ce pacte dans les établissements, où les collègues sont invités dès à présent à s'engager à le signer, alors qu'aucun texte officiel n'est encore paru précisant l'ensemble des modalités de cet engagement.

L'annonce d'une généralisation progressive du SNU qui passerait, dès l'année prochaine, par des séjours de 12 jours sur temps scolaire, dans le cadre de « classes engagement » est dans la même veine. En dépit d'une contestation forte dans la jeunesse et chez les personnels et une partie non négligeable des parents, de faits graves lors de plusieurs séjours SNU montrant la fragilité et le caractère bancal de ce dispositif, le président s'entête. Quel budget est prévu dans l'académie pour ces séjours ? Les élèves n'ayant pas la nationalité française participeront-ils avec leur classe à ces séjours ? Le ministère prévoit-il de valoriser la participation à ces séjours dans l'algorithme Parcoursup ? A SUD éducation, nous sommes inquiets face à une montée en puissance de ce dispositif de soumission et militarisation de la jeunesse, et nous demandons son abrogation.

Pour en revenir à l'académie de Paris, nous vous alertons également sur le désordre administratif au niveau du Rectorat : de nombreuses irrégularités dans le mouvement intradépartemental ont été constatées, comme celles évoquées dans la déclaration unitaire lue précédemment.

Ce fonctionnement opaque et désarticulé se retrouve dans le fonctionnement même de nos instances, où les informations nécessaires sont fournies très tardivement voire ne sont pas transmises, comme pour le point 3 de l'ordre du jour, montrant la légèreté avec laquelle le rectorat gère le dialogue social. Des documents qui sont présentés par les personnels de direction lors de réunions de présentation de la réforme de voie professionnelle ne sont pas fournis aux organisations syndicales alors même que le sujet est à l'ordre du jour de l'instance.